

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 janvier 2017

Président : Daniel VIGNARD

Présents : Marie-Claude OVISTE, Richard SIMMINI, Brigitte KLEIN, Gilles GARNIER, Michèle DUCROUX, Corinne SEVE, Jean-Pierre BREVET, Guillaume PORTHE, Jean-Marc RIGAUDIE, Chrystelle GONNARD-BOSDEVEIX.

Excusés : Stéphanie CHAUVOT, Daniel COINTY (Pouvoir à Daniel VIGNARD),
Caroline RIOU- BOURGEOIS (pouvoir Richard SIMMINI).

Secrétaire de séance : Brigitte KLEIN

La séance est ouverte à 20h35.

Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

- AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à ajouter un point à l'ordre du jour : Droit de préemption urbain : délégation du DPU sur la zone artisanale (zones UX et 1AUX), à la CCDSV (Communauté de Communes Dombes Saône Vallée).
- APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 1er décembre 2016.
- ENTEND les comptes rendus de la réunion du bureau de la CCDSV et de l'Assemblée Générale Extraordinaire du SIEP (Syndicat Intercommunal d'Eau Potable).
- INSTAURE le droit de préemption urbain sur les zones UA, UB (UB1, UB2 et UBL), UH, UX, 1AUX, 1AU et 2AU suite à la révision du PLU.
- DELEGUE le droit de préemption urbain sur la zone artisanale en Prêle (zones UX et 1AUX), à la CCDSV.
- DECISIONS DU MAIRE :
 - Impression du bulletin municipal 2017 : accorde l'augmentation du prix de DG promo pour l'impression de 4 pages supplémentaires (soit 52 pages au total), pour un montant de 200 euros HT ; soit un total de 3 084 € HT au lieu de 2 884 € HT.
 - Acquisition d'une auto laveuse pour l'entretien des bâtiments communaux, notamment l'école, auprès de la société DIFCO de Faverges (74) pour un montant de 2 698 € HT, soit 3 237,26 € TTC, cette décision annule celle du 1^{er} décembre 2016.
- APPROUVE à l'unanimité le principe de constitution d'un groupement de commandes avec la CCDSV et les communes membres dans le cadre de la mutualisation pour les achats de fournitures de bureau, les produits d'hygiène, hors produits d'entretien et les systèmes d'impression, AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement de commandes.
- AUTORISE à l'unanimité le Maire à signer le plan de bornage pour la parcelle AB102, Route de la Dombes.

Affiché le : 12 janvier 2017

- DECIDE à l'unanimité d'engager la démarche « zéro pesticide » en lien avec les services techniques municipaux, ACCEPTE l'offre de la MFR Ste Consorçe (69280) pour la rédaction du plan de désherbage et l'accompagnement de la commune pour un montant de 3 400 € HT et AUTORISE le Maire à demander des subventions pour ce projet, notamment auprès de l'Agence de l'Eau.
- AVANCEMENT DES TRAVAUX :
- Local artisanal : les travaux de l'atelier 2 sont terminés et le Certificat de Conformité Consuel a été accordé ; ceux de l'atelier 1 sont en cours.
- L'éclairage devant la salle polyvalente a été installé par l'entreprise Sève, un bouton de mise en marche temporisé sera installé prochainement.
- Projet du restaurant scolaire : le dossier de consultation du maître d'œuvre sera mis en ligne prochainement pour une livraison du restaurant scolaire prévue à la rentrée 2018.

- QUESTIONS DIVERSES :

- Le repas du CCAS du 10 décembre 2016 s'est déroulé dans une bonne ambiance et a été fort apprécié par tous les convives.
- Projection du diaporama qui sera présenté aux vœux le 06/01/2017.
- La vente des terrains à Ain Habitat (projet Harmonie) a été effectuée le 27/12/2016 pour un montant de 350 K€.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le 2 février 2017 à 20h30.

La séance est levée à 22h00.

Etabli le : 10 janvier 2017.

Le Maire
Daniel VIGNARD

12 JAN. 2017

